

Laayoune, le 19-07-2024

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2024

AVIS BADR N°101-2024-06

L'Ordonnateur des douanes et impôts à Laayoune, porte à la connaissance du public qu'il recevra jusqu'au **02 Aout 2024 à 16h30**, les [offres de prix concernant les lots des marchandises destinés à la vente en douanes](#) détaillés dans le tableau ci – après.

L'ouverture des plis aura lieu le **«08 Aout 2024 à 10h30 »** au siège de la Direction Interprovinciale de Laayoune.

Les lots en vente peuvent être visités, chaque jour pendant les heures légales de travail au magasins du bureau des douanes de Laayoune (101) sis route Tarfaya, aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit.

Conditions de la vente :

- **Les concurrents doivent joindre une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis de l'Administration fiscale (quitus).**
- Les offres sont faites sous plis fermés ;
- Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts,
 - Le premier pli comportant **la caution bancaire ou le document en tenant lieu**, avec photocopie de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre ouvert et au(x) lot(s) concerné(s) et la mention **« cautionnement »** à transcrire sur le dos du pli ;
 - Le second pli contenant **l'offre de prix et la soumission engagement irrévocable d'achat** avec les mêmes références que dessus et la mention " soumission- engagement ".
- Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
 - Envoyées par courrier postal à Monsieur l'ordonnateur des douanes et impôts indirects à Laayoune : à [l'adresse suivante « Av Allal ben Abdellah, siège de la Direction interprovinciale de LAAYOUNE »](#), sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre avec mention " à n'ouvrir qu'en commission" ;
 - Ou déposées directement contre décharge au bureau de Monsieur l'ordonnateur de Laayoune à la même adresse.
- La date ultime de la réception des offres est fixée au **02 Aout 2024 à 16h30**, délai de rigueur. Le cachet de la poste faisant foi ;
- L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le **«08 Aout 2024 à 10h30»** au siège de la Direction Interprovinciale de Laayoune ;
- Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;

- Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et **chaque lot sera adjudgé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration ;**
- **Le cautionnement des lots destinés à la vente est fixé au tableau ci-dessous.**
- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qu'elle aura fixé pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints, et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'Administration ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023;
- Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est en **annexe 1**.

للاطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي:

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-sur-appel-offres-prix>

**L'ordonnateur des douanes
et Impôts Indirects
à Laayoune**

IAROCHEN HAKIM

LISTE DES MARCHANDISES DESTINES A LA FERRAILLE :

Lot	Marque	Quantité	Etat	Caution	Photo
Lot BADR N° 58	Baril grand format Baril Moyen format Baril petit format	236	Ferraille	2 000.00	
	Four à gaz	60	Ferraille		
	Grand et petite Marmite en inox	80	Ferraille		
	Bidon en plastique	55	Ferraille		

LISTE DES HABILLEMENTS DESTINES A LA VENTE :

Lot n°	Désignation	Quantité	Caution	Photo
Lot BADR N° 55-56	Châles pour femme	84 U	3 000.00	
	T-shirt pour adultes et enfants	60.6 kg		
	Pantalons pour adultes et enfants T-shirt pour enfants Survêtement pour enfant Pull-Over	49 U 12 U 07 U 17 U		
	Tissu pour DARAA	12.8 kg		



Soumission engagement irrévocable d'achat

Je soussigné :
 Demeurant à :
 Titulaire de la pièce d'identité n° :
 Délivrée à :leagissant : (1)

- M'engage par la présente à :
- Acquérir auprès de l'Ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et des ventes des marchandises saisies ou abandonnées en douane à Laayoune si mon offre est retenue à la suite de l'appel d'offres, **le lot n°.....** Objet de l'appel d'offres n° **04/2024**.
 - Accepter de participer aux lieux et date fixés par l'Administration, aux enchères restreintes dans le cas où la même offre que la mienne est proposée par plusieurs concurrents.
 - Verser une fois mon offre retenue, le montant y correspondant en espèces ou par chèque certifié au Receveur des douanes à Laayoune dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de la lettre du service des douanes.
 - Prendre possession à mes frais **le lot n°.....** Susvisé dans le jour non chômé qui suit le règlement de l'achat. A défaut d'exécution, et nonobstant les frais de magasinage retenus à ma charge, l'Administration peut disposer librement, à son profit, la marchandise objet du lot en question.
 - Accepter **le lot n°.....** Susvisé en l'état où elle se trouve au moment de son enlèvement par mes soins sans garantie aucune de la part de l'Administration et sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour quelque cause que ce soit
 - Renoncer au profit de l'Administration des Douanes, en cas de non-respect des dispositions qui précèdent au montant de :**Dh** Objet de la caution provisoire n° Consentie en ma faveur par : Sans aucun recours de ma part pour quelque cause que ce soit.
 - Accepter que le lot n°..... Non enlevé dans le délai susvisé demeure à mes risques : sa détérioration, altération ou déperditions ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Fait de bonne foi à Le.....

Signature légalisée.

- (1) - en mon nom propre
 - au nom de la société.....Que je représente valablement en vertu des pouvoirs qui me sont confiés (joindre les documents justificatifs de date récente).

BANQUE

CAUTION N° :

Nous soussignés Banque
Dont le siège social est à.....
Représentée par Messieurs
Respectivement (qualité)

- Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire depour le montant du cautionnement provisoire concernant l'appel d'offre n°**04/2024** pour l'achat du **lot n°**..... Auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à Laayoune.
- Le présent cautionnement s'élève à la somme de dh dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non-respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.
- En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects de Laayoune accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait àLe
Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)
Cachet et Signature

Annexe n° 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019
DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023
(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné :

Nom:

Prénom :

CIN:

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à le

Signature de la personne concernée (Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)